

Aucune réserve ne saurait donc être faite quant à la légitimité initiatique d' « Aurifer ».

Revenons à l'œuvre de « Bethelios ».

Nos trois occultistes (Phaligus, Baphometos et Aurifer) avaient dans leurs relations de nombreux amis ou correspondants qui désiraient passer de l'étude pure à l'expérimentation, de « spéculatifs » devenir « opératifs ».

On reprit la documentation historique sur Martinez de Pasqually et ses disciples. On étudia les Rituels. Et on établit une nouvelle « forme » opératoire, compte tenu de l'époque moderne, de l'esprit (différent de celui des hommes du XVIII^e siècle) et néanmoins en rigoureux accord avec la *Tradition*, magique et martinéziste.

Et le Jeudi 24 septembre 1942, à minuit, heure solaire (soit deux heures du matin, compte tenu de l'heure imposée par l'Occupation), huit Cercles s'allumèrent dans Paris. (Sept étaient situés sur le pourtour de la Capitale, un seul au centre, près de Saint-Eustache !). Trois des huit, après la célébration de la Grande Conjuraison équinoxiale, eurent l'apparition des fameuses « passes ». Fidèles à la « Parole », les Puissances de l'Invisible étaient accourues au rendez-vous, donné près de deux siècles après...

Durant les six mois suivants, on travailla sans relâche ; triant les correspondants, choisissant minutieusement parmi les nombreuses demandes. Car, fréquemment, les membres de « Bethelios » avaient rencontré des néophytes de l'Occulte, désireux de s'affilier à un mouvement ésotérique quelconque. Mais toutes les candidatures n'étaient pas d'égale valeur et n'offraient pas la même garantie morale. Enfin, il fallait prendre des précautions minutieuses afin de conserver le *secret le plus absolu* sur l'œuvre entreprise, et échapper aux agents de la Gestapo ou aux mouchards du Gouvernement de Vichy.

Tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre, on se réunissait pour « recevoir » un nouveau Frère. La même petite mallette transportait, à la barbe des argousins, les Nappes noire, blanche et rouge, les Chandeliers et les Cires, l'Encensoir et l'Évangile, le Rituel et l'Épée... Et, adjuratrices comme des Litanies, les paroles hiératiques venues du XVIII^e siècle, ouvrirent pendant des mois et des mois, à de jeunes hommes épris d'idéal et de mysticité, les mêmes symboliques « Portes ».

Sans qu'aucune publication ait pu servir de propagande, et sans avoir fait appel aux anciens membres des loges dispersées, le 4 avril 1943, à la Nouvelle Lune d'Équinoxe, dix-huit Cercles s'allumèrent dans Paris. Et le 29 septembre de la même année, c'étaient vingt-cinq schémas théurgiques semblables qui s'allumaient à la même heure, dans le silence de la nuit... A Pontarlier, à Lyon, à Calais, à Nantes, d'autres « S. I. » au centre de « Cercles » magiques semblables, environnés des mêmes « lu-

mières » symboliques qui protégeaient les Elus-Cohen de jadis, lançaient à la même heure, sous une forme identique, le même « vortex » libérateur ! (1)

L'élan était donné. Désormais, il ne devait plus s'arrêter, et, Dieu aidant, la cohorte des Théurges qu'avait suscitée Martinez de Pasqually allait renaître et s'organiser, véritable « Chevalerie Mystique » au sein d'un matérialisme général.

*
**

C'est alors qu'un des « témoins » ayant assisté jadis à la « réception » d'Aurifer comme S::: I::: apporta au Groupe des éléments d'action décisifs. Nous avons déjà mentionné ce Membre de l'Ordre Martiniste sous son nomen ésotérique : *Mikaël*.

Ce Frère était en possession de tous les titres possibles en matière de Maçonnerie et d'Illuminisme, ainsi qu'on va le voir, car il était :

- « 33° » (Souv. Gd. Insp. Général) du Rite Ecossais Ancien et Accepté, Membre du Suprême Conseil pour la France et ses dépendances ;
- Membre d'Honneur de la Grande Loge de Danemark ;
- « 95° et 97° » du Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, détenteur d'une Charte de Grand-Maître pour la France et ses dépendances, remise par John Yarker (Gd Hérophante de l'Ordre) en septembre 1909, et d'une autre signée de Jean Bricaud (1921) ;
- Membre d'Honneur de la Grande Loge d'Argentine pour le même Rite ;
- « Chevalier Bienfaisant de la Cité Sainte » pour le Rite Ecossais Rectifié, Grand Profès, selon la filiation de J.-B. Willermoz ; et donc en possession de la filiation des Elus-Cohen, par son initiation reçue du Dr Camille Savoie, lui-même, grand-maître de l'Ordre ;
- Inspecteur Principal de l'Ordre Martiniste, Membre de l'ancien Suprême Conseil, établi par Papus, (Chartes successivement signées de Papus et de Téder) ;
- Membre de l'Ordre Kabalistique de la Rose-Croix (fondé jadis par Papus et Guaita) et de sa Chambre de Direction ;
- Délégué de l'Ordre Martiniste (Suprême Conseil de Paris) en 1939, auprès de la Fédération Universelle des Sociétés Initiatiques (F.U.D.O.S.I.) ;
- Grand-Maître pour la France, de l'Ordre d'Hermès Tétrame-giste (Maçonnerie initiatique pythagoricienne) ;

(1) Conçus dans l'esprit primitif, ces exorcismes étaient dirigés contre le MAL, en tant que principe, mais aucune intention intéressée (politique, personnelle, etc...) n'y était incluse. Le fait doit être souligné.

- Membre de l'Ordre des Samaritains Inconnus ; (Ordre philanthropique allemand) ;
- Ancien membre fondateur du Chapitre INRI, fondé jadis par Papus et le Dr de Ribeaucourt pour réunir les S::: I::: détenteurs du 18° degré (Chev... R+C) et les Maçons spiritua-listes du Rite Ecossais Rectifié ;
- Etc..., etc...

Aurifer était déjà maçon du Rite Initiatique Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, le T. III. F. Mikael lui transmet donc les 4°, 12°, 14°, 18°, 32° et 33° degrés de Memphis-Misraïm, puis les 66°, 90°, 95° du même Rite, lui remettant les pouvoirs de Substitut-Grand Maître, en vertu de la Charte de Constitution d'un Souv.: Sanct.: reçue jadis en 1909 de John Yarker. Parallèlement, en vertu des Grandes Constitutions de 1786, modifiées et adoptées par le Convent Universel du Suprême Conseil, réunis à Lausanne le 22 septembre 1875 et du paragraphe 3 desdites Constitutions, prévoyant que, là où le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté était inexistant ou en sommeil, un seul « 33° » avait pouvoir d'en constituer un autre, (puis, à eux deux un troisième, et ainsi de suite jusqu'à concurrence de neuf) le T. III. F. Mikael transmettait au F. *Aurifer*, déjà 33°-95° de Memphis Misraïm, le 33° degré de l'Ecossisme. (1)

Le nouveau rameau Martiniste se trouvait ainsi en possession de la puissance maçonnique nécessaire pour se constituer en rameau Martineziste et se rattacher aux Elus-Cohen.

Parmi les nouveaux S::: I:::, selon la filiation de Saint-Martin, qu'avaient ordonnés les trois fondateurs du Groupe « Bethelios », il s'en trouvait deux qui étaient « maîtres » maçons, les F.: « *Andréas* » et « *Villanova* ».

Arguant les vieilles constitutions maçonniques qui veulent qu'en mer, à la guerre, ou en période de « sommeil » des Obédiences régulières, trois Maçons titulaires du Grade de Maître peuvent initier un profane, ces deux F.: et *Aurifer* constituèrent un « triangle écossais » et initièrent successivement les deux plus qualifiés et capables parmi les nouveaux venus. (Deux des 3 fondateurs primitifs de Bethelios : Phaligus et Baphometos, s'étant récusés et ayant refusé l'affiliation à la Franc-Maçonnerie). Le « triangle écossais » de trois membres, passait donc à cinq, et, de ce fait, devenait selon l'expression rituelle : « loge juste », puis, par la suite, le nombre de ses membres augmentant, « loge parfaite ». Cette première loge prit le nom d' « *Alexandrie d'Egypte* », à l'Orient de Paris, en souvenir de la Cité antique vers qui convergèrent l'élite des penseurs gréco-latins.

(1) Cette dernière transmission était irrégulière, car il eût fallu que le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté se soit lui-même dissous. Ce n'était pas le cas...

Le noyau martiniste rénovateur était donc en possession d'un nombre majoritaire d'*initiateurs libres*, (filiation de Saint-Martin et des « Philosophes Inconnus »), et d'un nombre minoritaire de ces mêmes initiateurs libres, détenteurs de l'initiation maçonnique et des pouvoirs afférents à tout détenteur des hauts-grades.

Or, nous l'avons dit, le Frère « Mikaël » était en possession de la filiation des Grands-Profès de J.-B. Willermoz, et comme tel, de celle des « Elus-Cohen » de Martinez de Pasqually. Son ordination de « Chevalier-Bienfaisant de la Cité Sainte », il l'avait reçue du Dr Camille Savoie en personne, Grand-Maître du Rite Ecossais Rectifié, et successeur incontestable et incontesté de Willermoz, à la tête du « Grand Prieuré des Gaules ».

Le 3 Septembre 1943, selon l'ancienne Rituélie et le Sacramentaire utilisés jadis pour ces mêmes « Elus-Cohen », (c'est-à-dire en accord avec les instructions pratiques contenues dans les lettres manuscrites figurant aux archives de l'Ordre, et des mains mêmes de Martinez ou de Saint-Martin), au centre du Cercle marqué « des deux Noms et du schin », et ceint des Huit Noms et des Huit Lumières, Mikaël transmet à Aurifer les « pouvoirs et les droits, les devoirs et les charges, de Chevalier Elu-Cohen et Réau-Croix ».

De ces deux grades, le premier (Chevalier-Elu), synthétisait ceux de « Grand-Maître Cohen » (ou Grand-Architecte), et de « Grand-Elu de Zorobabel ». Le second était celui du premier degré de la fameuse classe secrète des Réaux-Croix.

Dans l'esprit de Martinez, ce dernier consistait en une véritable prêtrise. Les « opérations » y étaient dénommées « culte » ; et le candidat n'était plus initié, mais bien « ordonné ». Allusion à un « sacrement d'ordre ».

Or, Mikaël et Aurifer étaient tous deux possesseurs de l'*épiscopat cathare selon la filiation de J. Doinel*.

**

Arguant cette transmission, Aurifer constitua deux autres Martinistes et « S. I. », également détenteurs de ce même épiscopat, « Chevaliers Elus » et « Réaux-Croix ». Puis, on ordonna simplement « Chevaliers-Elus » les deux autres « S. I. » également maçons. Et ainsi, au sein du noyau martiniste né de cette guerre, un « Temple Cohen », légitime et régulier était fondé.

On établit les Chartes nécessaires, relatant diverses transmissions. On rédigea celle de constitution dudit Temple. On elabora des Statuts et règlements, généraux et particuliers. On prit soin d'avertir officiellement de cette résurgence, le Rite Ecossais Rectifié, le Suprême Conseil du Rite Ecossais Ancien et Accepté, le Rite Ancien et Primitif de Memphis-Misraïm, et l'Ordre Marti-

niste, en son Suprême Conseil Lyonnais. Et afin de ne créer aucune dissidence, aucune équivoque, on répudia le vocable de Martinisme et on reprit le titre ancien : « *Ordre des Chevaliers Elus-Cohen de l'Univers* », tel qu'il était employé au XVIII^e siècle par ses fondateurs initiaux.

On reprit, au sein de ce Temple Cohen, la tradition des Opérations journalières, mensuelles et équinoxiales.

Afin de continuer à faire rechercher les grandes clés de la Kabale, ce par des spécialistes de cette question, on institua au sein du noyau général (martinistes de Saint-Martin et Elus-Cohen de Martinez de Pasqually), le groupe « A.G.L.A. », qui prit ce nom en souvenir de la Société Secrète analogue, à laquelle appartient le roi François I^{er}, et que nous avons décrite longuement en un précédent chapitre.

En même temps, afin de mettre au point une synthèse de la pensée gnostique, issue des œuvres des anciens docteurs (Valentin, Simon de Samarie, Marcion, Basilide, Hiérakléon, etc...), on constitua avec trois autres évêques gnostiques parisiens, également S::: I:::, un Haut-Synode de six membres.

Ainsi, avec la chaîne des initiés libres, ou « S. I. » selon Saint-Martin, le Temple Cohen de Paris, le Groupe « AGLA », le Haut-Synode, se trouvait reconstitué ce que le Gouvernement sectaire de Vichy avait cru écraser à jamais ! Et, mieux encore, une organisation infiniment plus serrée, une décentralisation féconde en ses recherches, une jeunesse et une ardeur durable, rendaient désormais le Martinisme plus vivant et plus fort qu'auparavant. Des archives, dont certaines pièces constituaient des documents sans pareils, des Chartes et Patentes, irréfutables et sans ambiguïté, des filiations inattaquables, complétaient cette puissante légitimité.

Ce que n'avaient pu réaliser les Vieux Maîtres allait revivre, et mieux encore, PROSPÉRER...

C'est alors que se produisit un drame, déjà signalé plus haut, qui modifia du tout au tout l'aspect mutuel des deux rameaux martinistes.

Le samedi 25 Mars 1944, à la fin de la soirée, quelques hommes se présentaient au domicile de M. Chevillon, rue des Macchabées, à Lyon. Il était descendu là chez Mme Vve Bricaud, femme du regretté grand maître de l'Ordre. Quelques semaines auparavant, d'autres hommes étaient venus demander après Jean Bricaud. Apprenant qu'il était mort depuis dix ans, ils s'étaient excusés, penauds, et s'étaient retirés. Cette fois, ils étaient bien documentés. M. Chevillon était là.

Ils arguèrent d'un mandat de perquisition, qu'ils se refusèrent d'ailleurs de montrer. Ils mirent la maison en désordre, s'emparèrent de quelques bouteilles de champagne, cadeau d'un ami à M. Chevillon à l'occasion du baptême de ses enfants, baptême célébré par lui en qualité de patriarche de l'Eglise catho-

lique-Gnostique de Lyon. Puis, n'ayant rien trouvé de suspect, ils déclarèrent arrêter M. Chevillon. Tard dans la nuit, Mme Vve Bricaud attendit son retour. Dans la matinée du lendemain, des agents de police, (véritables ceux-là), se présentèrent et l'avertirent qu'on avait découvert le cadavre de son hôte, criblé de balles, dans un terrain vague. Son argent, sa bague, étaient intacts. Le crime était donc incontestablement politique.

Telle est, laconique et dramatique à la fois, la relation du drame.

En 1940, l'antimaçon Vallery-Radot et des shires du gouvernement de Vichy avaient déjà perquisitionné au domicile de Mme Bricaud. Dans les listes de hauts-dignitaires des sociétés secrètes, publiées par le Journal Officiel, le nom de Chevillon avait figuré. Et quelques jours avant le drame, le stipendié Maurice Yvan-Sicard, du Parti Populaire Français, chef de la propagande, avait déclaré dans un meeting qu'il fallait « abattre les chefs de la haute-maçonnerie et de la synarchie ». Et les revues antimaçonniques avaient toutes désigné le Martinisme comme identique à cette même mystérieuse Synarchie. Dès lors, la campagne devant préparer l'opinion à l'assassinat de Chevillon était signée...

En réalité, « la Synarchie », organisation secrète à la solde des trusts et du haut-capital, existait bel et bien. Mais elle n'avait rien à voir avec le *principe synarchique* du gouvernement des états, prôné jadis par un martiniste de Saint-Martin, Saint-Yves d'Alveydre !

On avait sciemment confondu l'Ordre Martiniste avec un mouvement purement politique et capitaliste, confondu les martinistes avec des aventuriers d'affaires.

Quoi qu'il en soit, cet assassinat d'un vieillard sexagénaire devait, comme toujours, générer une moisson féconde. Les deux rameaux de Lyon et de Paris, déjà sur le point de s'unir définitivement et de supprimer cette scission injustifiée, mirent fin de concert à cette séparation. On décida de revenir purement et simplement au vieux « Rite des Elus-Cohen », rite maçonnique spiritualiste et occulte, et de laisser au libre-arbitre des détenteurs de la filiation des S. I. de Claude de Saint-Martin, le droit, en tant qu'*initiateurs libres* d'assurer la perpétuation de leur Tradition.

Le « Rite Cohen », fut repris sous la forme du XVIII^e siècle et ainsi hiérarchisé, tel que Martinez de Pasqually l'avait fixé :

| | | | | | | |
|------------------|---|---------------------|--------------------|--------------------|---------------------|--------------------|
| Classe du Parvis | <table> <tr><td>Apprenti-Maçon</td><td rowspan="3">} Maçonnerie Bleue</td></tr> <tr><td>Compagnon-Maçon</td><td rowspan="3">} — Philosophique —</td></tr> <tr><td>Maitre-Maçon</td></tr> </table> | Apprenti-Maçon | } Maçonnerie Bleue | Compagnon-Maçon | } — Philosophique — | Maitre-Maçon |
| Apprenti-Maçon | } Maçonnerie Bleue | | | | | |
| Compagnon-Maçon | | } — Philosophique — | | | | |
| Maitre-Maçon | | | | | | |
| Classe du Porche | <table> <tr><td>Apprenti-Cohen</td><td rowspan="3">} Maçonnerie Verte</td></tr> <tr><td>Compagnon-Cohen</td><td rowspan="3">} — Cabalistique —</td></tr> <tr><td>Maitre-Cohen</td></tr> </table> | | Apprenti-Cohen | } Maçonnerie Verte | Compagnon-Cohen | } — Cabalistique — |
| Apprenti-Cohen | } Maçonnerie Verte | | | | | |
| Compagnon-Cohen | | } — Cabalistique — | | | | |
| Maitre-Cohen | | | | | | |

| | | |
|--------------------------------|--|---|
| Classe du Temple | Maître-Elu Cohen Grand-Maître Cohen (ou Gd-Architecte) Grand-Elu de Zoro- babel. | } Maçonnerie Noire (Chapitres et Aréopages) — Théurgique — |
| | | |
| Classe Secrète (Sanctuaire) | } Réau-Croix Gd-Maître Réau-Croix | } Maçonnerie Rouge — Sacerdotale — |

De longues périodes et stages de probation furent imposés pour passer d'un grade à un autre, et il fut décidé de n'accorder l'enseignement qu'en raison directe du savoir et du travail personnel du récipiendaire.

La *Classe du Parvis* (Maçonnerie Bleue), rassemblée dans les Loges de Saint-Jean de la Maçonnerie Symbolique donnait l'enseignement philosophique et moral. La *Classe du Porche* donnait l'enseignement cabalistique, en accord avec la doctrine du Maître, fondateur de l'Ordre, tel qu'il était contenu (voilé), dans le « Traité de la Réintégration des Êtres », et dans la « Révolution des Ames » du rabbin Isnac Loriah. La *Classe du Temple* donnait l'enseignement théurgique et *pratique*. Par cet enseignement, l'affilié mettait le pied dans le Laboratoire Occulte, et s'attaquait aux arcanes de la Haute-Magie. Enfin, la *Classe secrète*, dite du « Sanctuaire », transmettait une initiation *sacerdotale* complète, faisant du Réau-Croix le véritable et authentique successeur *des prêtres selon Melkisedek et selon Aron*, avec tout ce que cette initiation comporte de complément théurgique à l'enseignement du « Temple » et de « pouvoirs » occultes, conférés par cette *ordination sacerdotale*.



Avec les Elus-Cohen, multipliés et organisés, la Tradition Occidentale possédait là sa milice sacrée, telle que l'avait possédée jadis le Temple de Jérusalem avec ses chevaliers-lévites, ou le christianisme médiéval, avec ses Templiers, à la fois prêtres et soldats...



A l'heure où nous écrivons ces lignes, terminant un manuscrit commencé sous la terreur policière, deux ans plus tôt, Paris vainqueur et joyeux, clame sa liberté reconquise ! Durant sept jours et sept nuits, rué aux barricades, un peuple patriote et fier a lutté pour chasser le régime de servitude, de baillon et de mort que lui avait imposé des Barbares. Et comme il y a vingt-deux siècles, à Emmaüs et à Hébron, les lévites groupés derrière Judas Macchabée contre Antiochus Epiphane, il y eut

LOUIS-CLAUDE DE SAINT-MARTIN

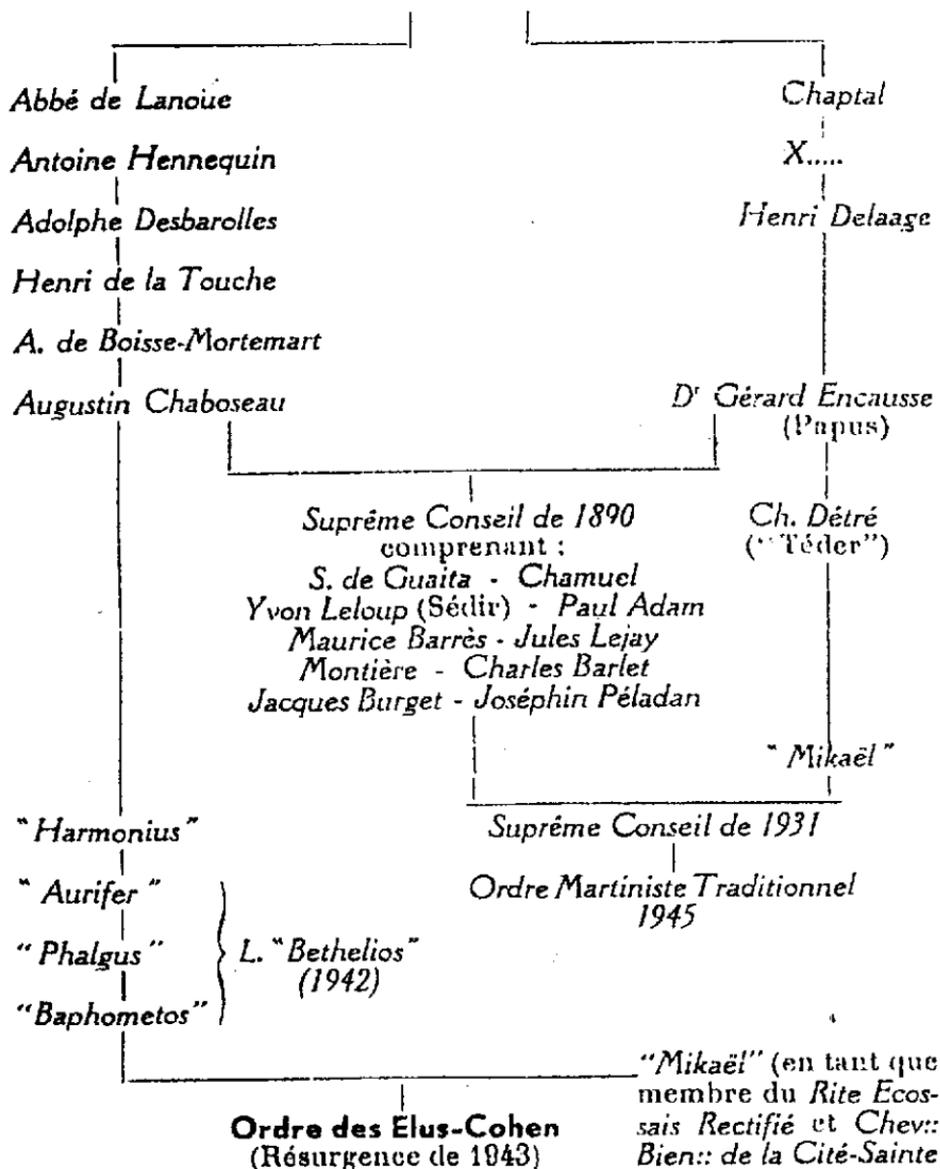


TABLEAU DE FILIATION DU MARTINISME
 ET DU MARTINEZISME CONTEMPORAINS

des Martinistes et des Elus-Cohen pour combattre derrière ces mêmes barricades ! Et les reîtres ont été chassés, leurs chars de guerre incendiés, forcées leurs forteresses.

Mais qui dira la part qu'avaient eu en cette action, libératrice des esprits et des corps, des idées et des actes, cette levée, chaque saison plus nombreux, des épées rituelles et des flambeaux symboliques ? Qui dira la puissance des paroles d'une hiérurgie séculaire, et le rayonnement occulte des Cercles opératoires mystérieux ?

En peu de mois, toute la puissance militaire écrasante qui s'était répandue sur l'Europe, terrorisée en quelques saisons, s'est écroulée. Toute la Barbarie païenne accompagnant les drapeaux noirs aux deux S runiques d'argent de la Waffen-SS a fondu, devant la Croix du Christ unie à l'Etoile de Salomon... Et les sinistres emblèmes d'un régime sans cœur et sans pitié n'ont servi qu'à voiler l'incompréhension des chefs barbares devant cette incompréhensible défaite. Ni la croix gammée tournée à gauche, ni les crânes et les tibias d'argent des sections spéciales, ni ces cornes de bovidés ornant les emblèmes régimentaires allemands, n'ont prévalu devant les vieux Pantacles venus du fond des âges ! Odin et Thor, Irmensul ou Wottan, aucun des anciens dieux ne s'est levé, hors du linceul de pourpre où dorment les divinités mortes, pour combattre, tels les dieux de la Grèce, à la tête de ses légions.

Et s'il est véridique que l'homme de Bertschegaden a tenté d'asservir les Puissances Occultes à ses désirs de domination, s'il est vrai que l'Allemagne nationale-socialiste s'est tournée vers des dieux d'un autre âge, il est alors non moins certain qu'ils n'ont pu lui donner la victoire.

« Tout est plein d'âmes et de daïmones... » a dit Aristote. Et Léon Daudet, citant le philosophe antique, ajoutait dans « Un jour d'Orage » : « ...et nous vivons au centre d'un perpétuel combat de grandes ailes, blanches ou noires... ».

Spiritualiste à sa manière, l'Allemagne nationale-socialiste avait réussi à se donner des Protections Occultes, et, grâce à elles, à vaincre des peuples ayant volontairement renié les leurs. Les peuples libres sauront-ils comprendre cet intersigne, et, rompant délibérément avec un athéisme et un cléricisme enfantins et désuets, retrouver aux sources éternelles, l'eau-vive de la vraie Spiritualité ?

*
**

Comme se terminait la mise en pages de ce volume, M. Jean Chaboseau, fils du Grand-Maitre de l'Ordre Martiniste, Augustin Chaboseau, nous a fait parvenir la Notice manuscrite ci-après sur l'Ordre fondé par Papus.

La voici, en son intégralité.

NOTE HISTORIQUE SUR L'ORDRE MARTINISTE

Le public qui s'intéresse aux choses initiatiques, aux mystères ésotériques, est considérable, et l'on doit dire qu'un des facteurs de propagation de ces doctrines est la renommée de l'Ordre Martiniste. Mais peu d'étudiants de l'Occulte savent exactement ce que l'on doit entendre par là. C'est pourquoi, dans une Revue qui, depuis sa fondation, place sur sa couverture le signe de cet Ordre, il nous a paru nécessaire de donner quelques précisions sur cette Société dont on a beaucoup parlé, et en général de façon erronée. (1)

Ce que l'on entend par Martinisme est un ensemble de considérations et d'études basées sur un enseignement transmis par Claude de Saint-Martin, le Philosophe Inconnu. On trouvera dans cette Revue des études sur la doctrine, la vie et les œuvres de ce Philosophe, et nous n'y insisterons pas, puisqu'il s'agit ici de l'Ordre proprement dit.

L'existence d'un Ordre Martiniste est un fait précis, et le lecteur même le moins averti sait que cet ordre fut fondé par Papus, continuateur de Saint-Martin. Mais il est entendu que Papus est le successeur de Saint-Martin, et comme Papus le dit lui-même, que cet Ordre a pour fondateur Martinez de Pasqually et Saint-Martin lui-même...

La vérité est autre. Papus fut l'âme, l'animateur d'un mouvement de rénovation des études ésotériques, à la fin du XIX^e siècle. Entouré d'écrivains de talent, de chercheurs et d'érudits, il se proposa, et réussit, de faire pénétrer dans le public même le moins averti, cette façon de comprendre l'univers, la métaphysique et la science. Mais Papus comprit vite que, pour grouper les éléments épars qui se livreraient à ces recherches, il était besoin d'une Société qui unirait en un faisceau les volontés et étudierait avec discipline les systèmes, et formerait une élite capable de renseigner, de diffuser, selon une méthode appropriée, ce corps de doctrines qu'il souhaitait avec ses amis voir prendre de l'extension.

C'est ainsi qu'initié dans une sorte de Maçonnerie particulière, Papus eut l'idée de créer un Ordre analogue, dont le mode de travail serait sensiblement le même, et la discipline intérieure inspirée des Ordres Maçonniques. Et déjà initié à la tradition de Saint-Martin, il pensa placer sous cet égide cet Ordre qu'il composa avec ses amis.

Initié déjà, il l'était en effet, et nous renvoyons au Livre de G. Van Rijnberk à ce sujet : nous y verrons comment il tint à

(1) Ce texte était destiné à la revue *l'Initiation* qui devait paraître et dont les circonstances difficiles ont empêché la résurgence.

s'adjoindre des Martinistes déjà initiés comme lui, individuellement, pour donner corps à cet ordre, — qui naquit en 1891.

Mais il fallait présenter quelque chose qui eut une origine, une filiation, une tradition, et plaçant cet Ordre sous ce vocable, il constata qu'avait déjà existé dans le passé au sein de la Maçonnerie écossaise, un Ordre fondé par Martinez de Pasqually, et hors de la Maçonnerie, un Groupement créé par Saint-Martin. Nous ne prétendons pas juger Papus, ni l'attaquer, cependant la vérité historique nous oblige à préciser que la liaison invoquée par Papus entre ces organisations et celle qu'il constitua en 1891 est toute de fantaisie et marque un désir de justification. Papus, en un manifeste de 1906, publie que l'Ordre Martiniste fut fondé vers 1750 par Martinez de Pasqually, continué par Saint-Martin, puis par Willermoz jusqu'en 1810, et qu'il a pris une nouvelle vigueur par la Constitution d'un Suprême Conseil en 1887 ; annonçant que ce Suprême Conseil dont il est le Président conserve des archives depuis 1767, il laisse ainsi entendre que l'on est en présence d'une Société qu'aucune solution de continuité ne vint troubler, et que son Chef actuel est le successeur légitime des précédents.

Il est certain qu'une unité doctrinale relie les tenants de cette tradition, mais là se borne cette continuité. L'Ordre fondé par Martinez disparut officiellement et officieusement au Convent de Wilhelmsbad, et, composé de Maçons, il avait un but et une méthode de travail tout à fait particulier. Jamais Saint-Martin n'a continué cet Ordre, qui n'existait pas sous cette appellation, et au reste comment l'aurait-il pu, puisque, démissionnaire de toute organisation maçonnique par sa lettre du 4 Juillet 1790, il ne commença à propager son système personnel qu'à partir de 1793. Quant à Willermoz, préoccupé de Maçonnerie transcendante, il consacra son activité, après la mort de Martinez, à la Maçonnerie rectifiée, régime écossais dissident mais toujours maçonnique. (1)

Quelle est donc la filiation dont peut se réclamer Papus ? Elle suffit à elle seule à justifier l'origine de l'Ordre Martiniste tel que l'a fondé Papus. Cette filiation qui remonte à Saint Martin, soit par Chaptal, soit par l'abbé de la Noüe, et que Van Rijnberk a analysée dans le tome II de son étude sur Martinez, n'a aucun rapport avec l'Ordre des Cohens de celui-ci, mais bien à la Société des Philosophes Inconnus dont le baron de Tschoudy en son « Etoile Flamboyante » (1784) donna les Statuts. C'est à cet Ordre ou confrérie mystique, qui compta Khunrath, Gitchel, Salzmann, Boehme, parmi ses membres, que se rattacha Saint-Martin lorsqu'il eut démissionné des Cohens, de la S.O.T., etc.,

(1) On a vu dans les pages précédentes, que l'Ordre des Elus-Cohen avait clandestinement survécu à sa mort officielle...

par sa lettre de 1790 alors qu'il était à Strasbourg. C'est à cet ordre, qui rejoint les « Frères d'Orient », dont l'un des Patrons fut l'Empereur Alexis Comnène et qui est encore plus antique, qu'appartiennent les symboles fondamentaux et uniques du Martinisme, et les lettres qui accompagnent le « Chrismon » des points mystérieux de l'Ordre ont aussi cette origine. C'est de cette Fraternité que Saint-Martin reçut les clés de sa Voie intérieure. Ce sont elles qu'il déposa entre les mains de la Société des Intimes, Société dont l'existence est attestée par la lettre au Professeur Koëster en 1795, citée par Rijnberk, et par celle adressée à Von Meyer par J. Pont dont parle Gleitschen.

C'est donc uniquement cette Société des Intimes de Saint-Martin que Papus a renouvelée, qu'il a constituée en Ordre, et à laquelle il a donné une forme maçonnique élargie, c'est-à-dire qu'il a organisé sous la forme d'une obédience réelle, avec Loges, Groupes, Conseil Suprême, etc..., quelque chose de vague, de libre, qui allait en s'amenuisant.

Cet Ordre Martiniste connut une activité fort grande, à tel point que l'on ne peut plus parler de Saint-Martin et du Martinisme sans évoquer l'existence immédiate de l'Ordre du même nom.

À la mort de Papus (1916), on assista à une floraison de membres du Suprême Conseil se proclamant chacun Grand Maître et se faisant chacun reconnaître par une fraction des membres. L'un publie un Rituel, un autre entend maintenir le système des initiations libres, et un autre enfin, qui réunit tout de suite le plus grand nombre d'adhérents, ne se contenta pas de la Tradition vieille d'un quart de siècle de cet Ordre ; il y apporta de telles modifications, que l'on assista réellement à la naissance d'un nouvel Ordre. Reprenant à son compte les affirmations de Papus, et se prétendant son successeur légitime, il prétendit à la filiation régulière de Martinez par des initiés libres qui lui auraient transmis celle-ci, fermant l'Ordre ainsi renouvelé aux non-maçons, exigeant des grades maçonniques préalables à l'admission, rejetant les femmes, fabriquant un Rituel, il constitua un édifice qui, de l'extérieur, tient debout, et auquel ses commettants croient avec une belle foi aveugle. (1)

Devant ces faits, un nombre restreint mais suffisant de survivants du Suprême Conseil de 1891 se réunit en 1931, et proclama la pérennité de l'Ordre fondé par Papus avec eux, continuateur de la Société des Intimes de Saint-Martin. S'affirmant seuls justifiés pour manifester cette régularité, ils constituèrent un Conseil Suprême qui choisit par élection, comme on avait procédé en 1891, le plus ancien en âge profane et initiatique, et fondèrent des Groupes selon l'ancien usage.

(1) Il s'agit là de Teder !

Et il se trouva pour renforcer leur revendication, que celui qui fut choisi pour présider cette rénovation était précisément l'un des deux survivants de ceux que Papus s'était adjoint, un de ceux qui lui apportèrent l'appui de leur initiation préalable dans cette tradition, celui qui avait reçu cette filiation sans solution de continuité depuis Saint-Martin, familialement, bref, l'un des très rares qui ne comptent pas Papus dans leur lignée initiatique. (Il ne s'agit ici, on le comprendra, que de la succession initiatique, la succession à la charge de Grand Maître, charge créée par Papus, et titre que personne ne porta avant lui).

L'Initiation donnée par l'Ordre Martiniste est, conformément à son origine, en un seul degré ou grade, et est pleine et totale à ce terme. Mais elle est précédée d'un degré de probation, et comporte deux temps, l'un qui est l'initiation proprement dite, et le second qui est la transmission du pouvoir d'initiateur. Il ne saurait être question de s'arrêter pour l'admission dans l'Ordre, à la qualité préalable de Franc-Maçon, ni de considérer le sexe de l'impétrant.

L'Ordre Martiniste, qui se proclame Traditionnel, et seul à pouvoir le prouver, refuse de se laisser considérer comme un Martinisme « libre », comme on le qualifie ailleurs ; bien au contraire, étant lui-même la plus pure orthodoxie traditionnelle, ce sont les autres prétentions à une régularité qui deviennent, ipso-facto, « libres » vis-à-vis de lui.

En 1939, un Convent Général réunit à Bruxelles les Sociétés et Fraternités initiatiques non-maçonniques, et l'Ordre Martiniste rénové en 1931 fut seul reconnu en possession de la régularité issue de Saint-Martin, et seul admis à parler au nom du Martinisme. Ajoutant le qualificatif de Traditionnel, l'Ordre Martiniste essaya dans divers pays (U.S.A., Belgique, Danemark, Suisse, Hollande), on régularisa les formations issues de Papus qui se considéraient comme libres parce qu'elles ne voulaient pas reconnaître l'une quelconque des Organisations qui se proclamaient continuatrices de Papus, en raison des modifications apportées depuis sa mort, et par les prétentions injustifiées à autre chose qu'à la tradition de Saint-Martin.

Actuellement, l'Ordre Martiniste Traditionnel reprend, selon l'ancienne expression, force et vigueur, en France du moins, (car notamment aux U.S.A. il est resté en activité) où ses membres furent inquiétés, perquisitionnés, arrêtés, par les services de Vichy, et le Suprême Conseil Universel, siégeant à Paris, vient d'adresser à tous les Martinistes du monde une circulaire annonçant la reprise officielle de ses travaux.

Maintenant fermes les principes de son Maître le Philosophe Inconnu, l'Ordre Martiniste Traditionnel revendique l'honneur de se voir considérer comme seul dépositaire de cette tradition, et appelle tous les Initiés Martinistes à se grouper dans son sein, parce qu'il représente, en la personne de son Président et de

quelques-uns de ses membres, une Tradition plus que millénaire qui ne doit en aucune façon son existence à Papus en 1891 : Papus s'y intéressa seulement, nous pensons l'avoir montré, et il faut convenir que la forme que celui-ci donna à cette organisation s'est montrée si viable, si positive et si féconde, qu'il est devenu impossible de concevoir l'activité martiniste sous un autre aspect ».

On le voit, il y a actuellement deux choses distinctes : l'*Ordre Martiniste Traditionnel*, qui groupe les Martinistes de Saint-Martin (martinisme libre) et l'*Ordre des Elus-Cohen* (martinisme maçonnique, à forme théurgique).

LES ADVERSAIRES DU MARTINISME

ET LE « SECRET » DE L'ORDRE

D'un Ordre aussi combattif que le Martinisme, on ne saurait affirmer qu'il ne puisse compter que des amitiés! Il était inévitable que, déclenchant une *action*, dans le domaine matériel comme dans le domaine hyperphysique, le mouvement suscité jadis par Martinez de Pasqually se soit amené une *réaction* contraire. Chose curieuse, ce fut en des domaines apparemment opposés que cette réaction se produisit, et les adversaires se comptèrent aussi bien dans les rangs des catholiques ultra-militants que dans ceux des francs-maçons rationalistes ou athés, dans le parti-pris des foules ricaneuses ou aveugles, comme dans la lorgne fanatique des intolérants.

Avant tout, le Martinisme tomba sous la censure pontificale proscrivant, après les empereurs romains de la décadence, les « sociétés de pensée » et les « compagnonnages ésotériques ».

C'est ainsi que l'Encyclique « *Qui Pluribus* » du pape Pie IX, (le même qui fut, paraît-il, affilié à la Franc-Maçonnerie au temps où il n'était qu'un prélat...) et datée du 9 Novembre 1846, nous dit :

« Animé d'une juste émulation du zèle et des saints exemples de ses prédécesseurs, Grégoire XVI, de sainte mémoire, et dont nous avons été constitué le successeur, malgré l'infériorité de notre mérite, a condamné par ses Lettres Apostoliques les mêmes sociétés secrètes, que Nous entendons déclarer aussi condamnées et flétries par Nous... »

Déjà, le Synode de Rouen, en 1209, avait donné l'exemple contre le Compagnonnage et les Métiers, nous disant : « ...Il est des clercs et des laïques qui s'engagent par serment à une entr'aide mutuelle, s'exposant ainsi à se parjurer (?). La Sainte Eglise déclare avoir en horreur pareilles associations... ».

C'est donc avec des précédents fort connus que le pape Clément XII, le 28 Avril 1738, lança son Encyclique « *In Eminenti* ». Nous ne résistons pas à la tentation d'en donner des extraits significatifs de l'ignorance absolue dans laquelle bon nombre de condamnations redoutables furent lancées, sans qu'on ait tenu

compte de l'absolue pureté d'intention des hérétiques. Nous disons bien redoutables, car, jusqu'au milieu du XIX^e siècle, dans des états tels que le Portugal ou l'Espagne, pour ne citer que ceux-là, l'hérésie était encore punie de mort. Au Portugal, le seul fait d'être reconnu Franc-Maçon équivalait à l'application immédiate de la sentence, et c'est à bord des navires de guerre du Roi d'Angleterre, ancrés en permanence dans les ports portugais, que se tinrent longtemps les « tenues » des maçons portugais !

« Nous avons appris *par la renommée publique* (1) qu'il se répand au loin chaque jour avec de nouveaux progrès, certaines sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, nommés de Francs-Maçons, ou sous une autre dénomination, selon la variété des langues, dans lesquels des hommes de toute religion et de toute secte, *affectant une apparence d'honnêteté naturelle* (...), se lient entre eux par un pacte aussi étroit qu'impénétrable, d'après des lois et des statuts qu'ils se sont faits, et s'engageant par un serment prêté sur la Bible, et sous les peines les plus graves, à cacher par un silence inviolable tout ce qu'ils font dans l'obscurité du secret.

Mais comme telle est la nature du crime, qu'il se trahit lui-même, jette des cris qui le font découvrir et le dénoncent, les sociétés ou conventicules susdits ont fait naître de si forts soupçons dans les esprits des fidèles, que s'enrôler dans ces sociétés, c'est, près des personnes de probité et de prudence, s'entacher de la marque de perversion et de méchanceté. Car s'ils ne faisaient point le mal, ils ne haïraient pas ainsi la lumière, et ce soupçon s'est tellement accru, que dans certains États, ces dites sociétés ont été depuis longtemps proscrites et bannies, comme contraires à la sûreté des Royaumes. »

Vient après la condamnation finale :

« C'est pourquoi Nous défendons formellement et en vertu de la sainte obéissance à tous et à chacun des fidèles de Jésus-Christ, de quelque état, grade, condition, rang, dignité, prééminence qu'ils soient, laïcs ou clercs, séculiers ou réguliers, méritant même une mention particulière, d'oser ou de présumer sous quelque prétexte, sous quelque couleur que ce soit, d'entrer dans lesdites sociétés de Francs-Maçons, ou autrement appelées, de les propager, de les entretenir, les recevoir chez soi, ou de leur donner asile ailleurs, de les cacher, d'y être inscrits, agrégés, y assister, ou leur donner le pouvoir et les moyens de s'assembler, leur fournir quelque chose, leur donner conseil, secours, ou faveur ouvertement ou secrètement, directement ou indirectement, par soi ou par d'autres, de quelque manière que ce soit, comme

(1) Ainsi, cette condamnation papale, qui voue les affiliés aux rigueurs d'un pouvoir séculier fanatisé, ne repose que sur la « renommée publique ». La belle justice, en vérité !...

aussi d'exhorter les autres, les provoquer, les engager à se faire inscrire à ces sortes de sociétés, à s'en faire membres, à y assister, à les aider, ou entretenir de quelque manière que ce soit ou les conseiller. Et Nous leur ordonnons absolument de s'abstenir tout à fait de ces sociétés, assemblées, réunions, agrégations ou conventicules, et cela sous peine d'Excommunication à encourir par tous, comme dessus, contrevenants, *par le fait*, et sans autre déclaration, de laquelle nul ne peut recevoir le bienfait de l'Absolution par autre que par Nous, ou le Pontife Romain alors existant, si ce n'est toutefois à l'article de la Mort.

Voulons de plus et mandons que tous les Evêques et Prélats supérieurs et autres Ordinaires des lieux, que tous Inquisiteurs de l'hérésie, informent et procèdent contre les transgresseurs de quelque état, grade, condition, rang, dignité ou prééminence qu'ils soient, *les répriment et les punissent des peines méritées, comme fortement suspects d'hérésie...*

Qu'il ne soit permis à aucun homme d'enfreindre ou de contrarier, par une entreprise téméraire, cette Bulle de notre déclaration, condamnation, mandement, prohibition et interdiction. Et si quelqu'une ose y attenter, qu'il sache qu'il encourra l'indignation du Dieu Tout-Puissant, et celle des bienheureux apôtres Pierre et Paul. »

Mais il y avait encore des hommes raisonnables et justes, en France, en 1738 ! Et le Parlement refusa tout simplement de « réprimer et punir » des gens simplement « suspects d'hérésie », sans que la colère des bienheureux Pierre et Paul y fasse quoi que ce soit. La Bulle ne fut pas entérinée, et on passa outre à la colère romaine.

Le 18 Mai 1751, le successeur de Clément XII, le pape Benoit XIV, lança à son tour l'Encyclique « Providas ». Relevons-y simplement cette phrase significative, qui nous montre que la *Vérité* importe peu à certaines personnes, si leur opinion métaphysique est simplement délaissée ou compromise.

« Or, parmi les causes très graves de la susdite prohibition et condamnation, la première est que dans ces sortes de Sociétés, il se réunit des hommes de toute Religion et de toute Secte, d'où on voit assez le mal qui en peut résulter pour la pureté de la Religion Catholique.

...Nous requérons de tout notre zèle, à l'effet de leur exécution, l'assistance et le secours de tous les princes et de toutes les puissances séculières catholiques, les souverains et les puissances étant choisis par Dieu pour être les défenseurs de la Foi et les protecteurs de l'Eglise et, par conséquent, leur devoir est d'employer *tous les moyens* pour faire rendre l'obéissance dues aux *Constitutions Apostoliques*. »

Nous rappellerons pour mémoire les Encycliques suivantes, qui toutes confirmèrent ou appuyèrent celles-là :

- Encyclique « Ecclesiam », du 13 Septembre 1821, de Pie VII,
- Encyclique « Quo Graviora », du 13 Mars 1826, de Léon XII,
- Encyclique « Traditi », du 24 Mai 1829, de Pie VIII,
- Encyclique « Humanum Genus », du 20 Avril 1884, de Léon XIII.

Entre les deux dernières, se situe l'Allocution Consistoriale du 25 Septembre 1865, de Pie IX.

L'aveuglement de certains « ultras » est tel, que, dans sa petite brochure « L'Eglise et la Franc-Maçonnerie », F. de Boisjolin, le compilateur à qui nous empruntons ces textes (ce qui leur assure une garantie d'authenticité !), nous dit ceci dans un nota :

« On l'a sans doute remarqué : même envers les Sociétés Secrètes les plus malfaisantes, les Papes ne se départissent pas d'une sérénité et d'une mansuétude toute évangélique. »

Eh bien ! Nous chercherons vainement, quant à nous, la « mansuétude tout évangélique » dont a pu bénéficier le dernier hérétique brûlé vif à Saragosse, en 1804, en présence des autorités civiles et religieuses, vêtu du *san-benito* de bure, jaunie au soufre, tel ses prédécesseurs des siècles précédents !

Et qui s'étonnerait que l'action politique de certaines sociétés secrètes, maçonniques ou paramaçonniques, se soit, *avant tout*, attachée à faire disparaître un fanatisme aussi sauvage, aussi peu en rapport avec le message du Christ ? Qui oserait soutenir que pareille intolérance puisse être justifiée par les enseignements du Jardin des Olives ? Qui ne comprendrait alors la fidélité que ces mêmes sectes ont observée à l'égard de pouvoirs publics protestants, et donc tolérants, alors que leur action politique s'acharnait au contraire à abattre les trônes catholiques, pourvoyeurs des cachots, des gibets, ou des bûchers ? Qui oserait nier que ces sectes n'ont adopté leur attitude, directement hostile au Catholicisme romain, que parce que celui-ci leur avait, le premier, déclaré une guerre sans merci ?

**

La condamnation générale du Martinisme et de toute société secrète, justifiait encore le fait que Martinez de Pasqually ait intégré en son Ordre mystique au sein de la Maçonnerie française, celle-ci étant, du fait de l'indifférence du Pouvoir public en France à l'égard de la Bulle de Clément XII, pratiquement hors des atteintes de la Sainte Inquisition. De plus, en notre pays, nombreux étaient les grands seigneurs de la Cour, les grands bourgeois, aux charges influentes, et même les prélats et les membres du petit clergé, qui avaient reçu l'initiation maçonnique, au sein des Loges écossaises. Ceci constituait une protection tout aussi efficace !

Néanmoins, cette tolérance indulgente de l'Etat pouvait un jour disparaître. Des jours sombres pouvaient revenir, même en France ; la Révocation de l'Edit de Nantes, les dragonnades, succédant à la tolérance qui avait été promise, jadis, aux protestants, montraient que, pour des doctrines ésotériques, nulle époque, nul régime, nulle promesse, ne constituaient un gage suffisant. Et ceci justifie que le Martinisme se soit toujours constitué et comporté en société secrète. Des événements récents, l'hostilité brutale, manifestée à son égard par les pouvoirs publics, de 1940 à 1944, ont montré le bien-fondé de cette mesure ! Si le Martinisme n'avait pas été un Ordre clandestin, s'il avait eu des bulletins officiels, des listes nominatives officielles, il eût été dissous de la même façon. Les Syndicats, patronaux ou ouvriers, étaient-ils des sociétés secrètes ? Et leur constitution régulière, officielle, a-t-elle mis les divers partis politiques français à l'abri d'une même dissolution, et du corps et des biens ? Non... Tout a été dissous, les biens confisqués, les immeubles occupés ou vendus, qu'il s'agisse de cercles ésotériques, mystiques, ou de groupements et d'organismes économiques ou politiques.

Concluons alors que le « secret » des Fraternités initiatiques est une mesure de sage prudence, justifiée abondamment par l'expérience séculaire. Et notons simplement, en passant, que les divers Ordres religieux, auxquels la « renommée publique » (dont tenait si généreusement compte l'excellent Clément XII...) attribue une influence politique occulte, tels les Pères de la « Compagnie de Jésus » et les Dominicains, n'ont pas pour habitude de publier à son de trompe les instructions et consignes qu'ils transmettent à leurs membres...

**

Revenons donc aux adversaires du Martinisme. Nous quittons dès lors la Grande Adversaire pour des hostilités moins dangereuses et moins brutales !

Si étrange que cela soit, la Franc-Maçonnerie ordinaire, rationaliste ou libre-penseuse, a toujours fait grise mine aux Obédiences mystiques. Dans le Martinisme, la doctrine de Martinez de Pasqually, les Rites théurgiques des Elus-Cohen, le rôle prépondérant que joue, dans ce système métaphysique, la Personne du Verbe Incréé, tendaient à nimber l'Ordre d'une certaine atmosphère mystique, d'une couleur « cléricale » qui déplaisaient à nombre de Maçons.

C'est ainsi que Thory, en son ouvrage « Histoire du Grand Orient de France, Paris 1812 », nous dit en son avant-propos qu'il déclare avoir pour but de :

« Prémunir les (membres de l'Association) contre le charlatanisme de certaines personnes qui n'ont de moyens d'existence

que dans la propagation de ces productions, la plupart filles de la folie ou de l'avidité. » Dans un autre ouvrage, (Histoire de la Franche-Maçonnerie Française et étrangère), il nous donne son opinion sur Martinez : « Paschalis ou Pascalis (Martinez), auteur du système connu sous le nom de Martinisme : il fut le maître de Saint-Martin. L'un et l'autre introduisirent les principes mystiques de ce système dans quelques loges du Royaume. Les opinions de Martinez furent repoussées par la Grande-Loge de France, laquelle rejetta ce sectaire du sein des Loges de la Constitution, par un arrêté du 12 Décembre 1765. »

On conçoit mal cette hargne, lorsqu'on a lu, en tête de la revue maçonnique l'*Accacia*, organe officiel du Grand-Orient de France, la phrase suivante, signé du maçon Limousin :

« La Franc-Maçonnerie est la contre-église, c'est l'Eglise de l'Hérésie. »

Nous passerons rapidement sur les rares auteurs qui, hostiles au Martinisme, ont dans le cours du XIX^e siècle, attaqué ou critiqué l'Ordre et son fondateur. Les critiques sont généralement aussi brèves que dénuées de documentation authentique. Nous arrivons à notre XX^e siècle, pour y trouver l'ouvrage de Benjamin Fabre, qui continue la tradition des Barruel, Le Franc, etc... et affirme que les « Martinistes » ont préparé la Révolution ! Quand on se souviendra que Cazotte a payé de sa tête son affiliation à l'Ordre, et sa fidélité à la Monarchie, qu'André Chénier a été décapité sous la Terreur, que Claude de Saint-Martin n'a échappé à la guillotine que par un véritable miracle, et qu'en général tous les Elus-Cohen furent des gentilhommes de vieille souche, et fréquemment des officiers de carrière, on voit mal ces gens, qui, au Convent de Wilhemsbad, s'opposèrent aux Illuminés de Bavière, on les voit mal préparer une révolution ! Ceci mis à part, « Franciscus Eques a capite galeato » est un ouvrage bien documenté.

Nous n'omettons pas non plus celui de P. Vuilliaud, « Les Rose-Croix Lyonnais au XVIII^e siècle ». L'auteur y fait d'ailleurs plus d'ironie que d'histoire. Il est hostile par convictions religieuses, et il faut donc malgré tout le remercier d'avoir seulement utilisé l'ironie et non la haine ! Mais il eût été sage en évitant de railler des Rites. Oublierait-il que des Rites semblables existent dans cette Eglise qui lui est chère ? Catholiques croyants et Maçons incroyants ne gagneront rien à se moquer de leurs traditions respectives. Il est des choses qui doivent demeurer au-dessus de toutes les mêlées, et le Symbole, divin en ses origines, vivant en d'autres « régions », est de celles-là...

Vient ensuite la plaquette (qui était vendue lors de l'exposition antimaçonnique de 1941) et qui a pour auteur René-Louis Jolivet, avocat, speaker à Radio-Paris pendant l'occupation allemande. Nous allons le citer intégralement, et le lecteur pourra ainsi se rendre compte de la mauvaise foi du triste sire, (qui

osa, à l'abri derrière son micro, une poignée de marks dans la main gauche, traiter de « *traîtres* » les officiers qui, à Toulon, préférèrent saborder leurs navires plutôt que les livrer à l'étranger !)

De « Sociétés Secrètes, maçonnerie et judaïsme », nous tirons ce chef-d'œuvre de déformation consciente :

« En 1754, le Juif polonais Martinez de Pasqually, avait fondé « son Ordre des Elus Cohens (en hébreu, Coën veut dire prêtre), « dans lequel les Juifs étaient naturellement admis. (Où a-t-il pris cela ? Aucun document ne traite de la question des Juifs au sein de l'Ordre...).

« Après la mort de Martinez, Saint-Martin et Willermoz « devinrent les principaux chefs de cette secte qui prit le nom « de « Martiniste ». (On a vu que Saint-Martin en avait démissionné en 1790...).

« Tout cela peut être considéré comme la préface d'une liaison directe, positive, entre les Juifs et les Sociétés Secrètes. » (Mais si les Juifs y sont admis, pourquoi ne serait-ce qu'une simple préface de liaison ?...).

« Au fameux Congrès de Wilhemsbad, de 1782, le Judaïsme « est admis dans les Sociétés Secrètes, en fait et en droit. » (Non, c'est à la Révolution que les Juifs purent entrer en Maçonnerie !)

« En fait, parce que le « Martinisme », d'origine juive, est « admis dans l'Assemblée, et parce que les Loges anglaises sont « immédiatement favorables aux Juifs. Le fameux maçon anglais John Toland avait déjà publié, en 1715, un écrit dont le « titre est significatif : « Raisons pour naturaliser les Juifs de « Grande-Bretagne. »

Ceci est merveilleux d'astuce !

Au début, notre auteur nous dit, *sans aucune preuve*, que Martinez est juif ! Puis, il en conclut que, le fondateur l'étant, tous les membres le sont donc ! Ensuite, l'Ordre étant, par ce tour de passe-passe, devenu intégralement sémite, les Juifs entrent selon lui en Maçonnerie quand l'Ordre des Elus-Cohen prend part au Convent de Wilhemsbad !... Et voilà ! Et sans hésiter, il nous dit que les Loges anglaises sont favorables aux Juifs, *bien qu'aucune Loge anglaise n'ait pris part au fameux Convent !* Et il fait un maçon d'un auteur qui écrit en 1715, *alors que la Maçonnerie Spéculative date, en Europe, de 1717 !...*

Nous terminerons la revue de ces sottises ou de ces mensonges pieux, en rappelant un article de la Revue « Les Documents Maçonniques », de Juin 1942.

Le meilleur est assurément ceci : « Cagliostro eut des rapports et une influence considérable sur le Juif Martinez Pasqually et Claude de Saint-Martin, fondateur du Martinisme. »

Or, Martinez est né à Grenoble en 1710, ainsi qu'il ressort des travaux de Le Forestier, Van Rijnberk, etc... Joseph Balsamo, dit

Cagliostro, est né à Palerme, en 1748, soit *trente et un ans* plus tard ! (1) Ses premières manifestations eurent lieu à Londres, en 1776. A ce moment, Martinez est retourné depuis 3 ans à Saint-Domingue, et il meurt à Port-au-Prince en 1774... On ne voit pas l'influence qu'il a pu avoir sur Martinez, (qui fut un enjuivé et non un Juif — Don Joachim Martinez Pasqually de la Tour, écuyer).

Quant à Claude de Saint-Martin, toute l'influence que Cagliostro a pu avoir sur lui peut se résumer en cette phrase, extraite d'une de ses lettres et citée par Matter : « L'abjection morale de cet homme, etc... *Il s'agit de Cagliostro, rencontré à Strasbourg...*

(1) D'après les documents du tribunal de l'Inquisition.

APPENDICE

Nous donnons ci-après quelques brèves études, résumant les enseignements ésotériques qui furent confiés, (relativement à quelques-uns des travaux de cabale pratique classiques) aux membres des Elus-Cohen de Paris, durant la guerre.

Les détracteurs du Martinézisme pourront ainsi se convaincre de la nature, purement spiritualiste et mystique, des « Œuvres » de l'Ordre.

Ce faisant d'ailleurs, nous ne rompons aucun serment de silence, et ne commettons aucun sacrilège ! Ces études et résumés furent l'œuvre du membre de l'Ordre dissimulé sous le pseudonyme d'*Aurifer*. C'est lui qui a autorisé cette publication.

R. A.

NOTES SUR « L'ARCHE DU TEMOIGNAGE »

dite encore « ARCHE D'ALLIANCE »

Nous avons toujours soupçonné la « Pierre Cubique », monument central autour duquel tourne tout le symbolisme maçonnique, d'avoir été à l'origine, non pas seulement la vulgaire emblématique du but poursuivi par l'Alchimie matérielle, ni le symbole imagé de l'Alchimie spirituelle, ni celui des pouvoirs impartis au Réalisateur, en l'occurrence le Mage, mais encore et surtout celui d'un Objet Rituel réel, permettant de mettre en action les Forces devinées par celui-là, derrière le voile des réalités immédiates.

C'est pourquoi, en Maçonnerie bien comprise, ladite Pierre Cubique est couverte sur ses quatre Faces d'un réseau serré de Nombres et de Lettres, à travers lesquels on ne se peut retrouver que grâce à des clés conventionnelles, des « mots » de passage, et des « schémas probateurs ». Comprendre ce qui se dissimule derrière la « Pierre Cubique », savoir le mettre en pratique, telle est la nécessaire justification du Mage véritable.

Déjà, la présence de lettres et de nombres, disposés selon des lois rigoureuses sur ses flancs, nous fait songer à des rapports possibles avec la Kabale hébraïque. Le fait que cette Pierre, dite improprement Cubique, est fréquemment terminée en son sommet supérieur par une Pyramide, évoque l'idée d'un « jaillissement » de quelque chose vers l'atmosphère. Et la présence, en nombre de figures et de gravures (tarots, par exemple), d'une « divinité » représentée assise sur elle, évoque « la manifestation » occulte d'une Force emprisonnée en ce monument mystérieux, et son extériorisation par des moyens appropriés.

En un autre domaine, l'Arche d'Alliance d'Israël, de son véritable nom « Arche du Témoignage, a fréquemment fait naître chez les Occultistes qui se sont penchés sur cette énigme historique, l'idée d'une « condensation » possible, dans les flancs mêmes de l'Arche, simple coffre de bois recouvert d'or, d'une Force Inconnue, redoutable, intelligente. Certains occultistes, ont même émis l'hypothèse un peu simpliste que le coffre de bois recouvert d'or, les vêtements du pontife, tissés d'or, évoquaient

un parallèle avec la batterie de Volta ! La réalité est tout autre. L'Arche du Témoignage, c'est la première et unique « pierre cubique » d'Israël. Cette « Pierre Cubique » est représentée au sein même de la Loge maçonnique, parce que celle-ci est la représentation symbolique du Temple même de Jérusalem... (mêmes Colonnes Jakin et Booz, notamment, mêmes symboles solomoniens, etc... même tradition quant à l'édifice : Hiram, etc...).

Et voici son énigme.

**

D'abord, ce n'est pas l'Eternel lui-même qui s'exprime et se manifeste directement à Moïse et ses successeurs. C'est son mandataire, l'Ange :

« Voici. J'envoie un Ange devant toi, pour te protéger en chemin et pour te faire arriver au lieu que je l'ai préparé. Tiens-toi sur tes gardes en sa présence, écoute sa voix, ne lui résiste point, car il porte mon Grand Nom... » (Exode : XXIII, 20, 21, 22).

L'Ange en question sera donc évoqué par le Nom du Seigneur, parce qu'il porte lui aussi ce nom. Mais ce n'est pas l'Eternel lui-même.

Dieu vient de dicter ses lois à Moïse, sur le Sinaï, et il ne lui a pas encore remis les Tables de la Loi. Bien au contraire, Moïse a pris lui-même en note tout ce que Dieu lui commande :

« Moïse écrivit toutes les paroles de l'Eternel... » (Exode XXIV).

Alors, le texte continue plus loin ainsi :

L'Eternel dit alors à Moïse : Monte vers moi sur la montagne, et reste là. Je te donnerai des tables de pierre, la loi et les ordonnances, que j'ai écrites avec leur instruction... » (Exode XXIV, 12).

On le voit, les Tables et les Ordonnances sont des choses bien séparées. Nous verrons plus loin ce que portaient en réalité ces Tables...

Vient alors la description de l'Arche que Moïse doit faire construire :

« Tu feras une arche de bois d'accacia. Sa longueur sera de deux coudées et demie, sa largeur d'une coudée et demie, sa hauteur d'une coudée et demie.

« Tu la couvriras d'or pur, tu la couvriras en dedans et en dehors et tu y feras une bordure d'or, tout autour. Tu fondras pour elle quatre anneaux d'or et tu les mettras à ses quatre coins, deux d'un côté et deux de l'autre. Tu feras des barres en bois

d'accacia, et tu les couvriras d'or aussi. Tu passeras les barres dans les anneaux de l'arche, pour qu'elles servent à la porter. Les barres resteront dans les anneaux et n'en seront pas retirées.

« Tu mettras dans l'arche le « Témoinage » que je te donnerai.

« Tu feras un propitiatoire d'or pur, sa longueur sera aussi de deux coudées et demie, sa largeur d'une coudée et demie. Tu feras deux Chérubins, d'or, tu les feras d'or battu, aux deux extrémités du propitiatoire. Fais un Chérubin à une extrémité, et un autre Chérubin à l'autre. Vous les ferez sortant du propitiatoire à ses deux extrémités. Les Chérubins étendront leurs ailes par-dessus, couvrant de leurs ailes ledit propitiatoire, et se faisant face l'un vers l'autre. Les Chérubins auront la face tournée vers le propitiatoire. Tu mettras le propitiatoire sur l'arche et tu mettras dans l'arche le « Témoinage » que je te donnerai. C'est là que je me rencontrerai avec toi, du haut du propitiatoire, entre les deux Chérubins placés sur l'arche du « Témoinage ».

Plus loin (XXXII, 18), le long discours et les prescriptions étant dictés, nous lisons alors :

« Lorsque l'Éternel eut achevé de parler à Moïse sur la montagne de Sinaï, il lui donna les deux tables du Témoinage, tables de pierre, écrites du doigt de Dieu. »

Le Veau d'Or a été cause que Moïse brisa ces deux premières tables. Voici la conséquence :

« L'Éternel dit à Moïse, taille deux tables de pierre comme les premières, et j'y écrirai les paroles qui étaient sur les premières tables que tu as brisées... »

« Moïse fut là avec l'Éternel quarante jours et quarante nuits... Et l'Éternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, les dix paroles... Moïse descendit de la montagne de Sinaï, ayant les deux tables du Témoinage dans sa main. »

Viennent ensuite les chapitres relatifs à l'élaboration du mobilier rituel, prescrit par Dieu, et son installation :

« Comme l'Éternel l'avait ordonné... Il prit le Témoinage et le plaça dans l'arche, il mit les barres à l'arche, et il posa le propitiatoire au-dessus de l'arche. Il apporta l'arche dans le tabernacle, il mit le voile de séparation, et il en couvrit l'arche du Témoinage comme l'Éternel l'avait ordonné à Moïse. Il plaça la table dans la tente d'assignation, au côté septentrional du Tabernacle. » (Exode XL).

**

Comment sont placées les « Tables du Témoinage » dans l'Arche ?

Tout dépend ici de leurs dimensions. L'arche ayant deux coudées et demie de long et une coudée et demie de large, les